MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

3ème année — N° 28 — 20 Juin I955
Deuxième édition régionale n° 7

A V E R T I S S E M E N T S

Zone V et VI
Zone III (Aveyron-Lozère)

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE et DORYPHORE

Par suite des pluies orageuses il est indispensable de traiter à nouveau les cultures de pommes de terre. Ce traitement devra être terminé le 25 Juin.

TAVELURE DES POMMES ET DES POIRES

Effectuer, dès réception de cet avis, un traitement au :

- Soufre micronisé (vergers envahis par l'oïdium)
- Zinèbe
- Captane

CARPOCAPSE

Le traitement doit être renouvelé avant le 25 juin (Utiliser un insecticide en respectant les prescriptions légales).

MILDIOU DE LA VIGNE

Partout où des pluies d'orage ont lavé le précédent traitement, renouveler la protection à l'aide d'une bouillie cuprique.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P.BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant : R.BERTRAND. Autorisation du 23/I/53.